

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2020

Le Maire ouvre la séance à 18 H 20

Sont présents :

Mmes et MM. RAKIC, BOLZE, CAILLAUD, BECQUET, BRAVARD, VUITTENEZ, LEVIEL, JACQUET, MERVILLE, HENNEQUIN, DIEZ, LABEAUNE, CHATEAU, FALCE, COSTE, CHAMPION, DAHLEN, DIERICKX, PELLETIER, BIANCHI, LAGRANGE-MARTINET, BOUTEILLER-DESCHAMPS, GLOAGUEN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

M. ROUX à Mme RAKIC
Mme LONGIN à Mme LEVIEL

Absents-excusés :

Mmes et MM. CANCEL, MONNOT, TRIFFAULT-MOREAU, VIAL, FEVRE

☺ ☺ ☺ ☺

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, le Maire fait part d'un rapport concernant différentes cessions de terrain, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal, et qui n'a pas été présenté en commission Finances-Synthèse, compte tenu de la saisine tardive du Comité de commercialisation.

M. le Maire propose, également, d'examiner un vœu relatif à la sauvegarde de l'abattoir de BEAUNE.

Le Maire laisse ensuite la parole au secrétaire de la séance, pour un bref rappel des décisions prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si des observations sont à porter à ce compte rendu. M.THOMAS indique qu'il valide le compte-rendu sous réserve de modifier son intervention sur les DSP.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

HORS COMMISSION

↘ RAPPORT N°1 – DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, PREND ACTE de la communication du Maire relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

↘ RAPPORT 2 – MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIGNE ET VIN

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le soutien à la filière viticole française face aux difficultés qu'elle rencontre actuellement,
- DEMANDE à Monsieur le Président de la République Française de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales,
- .SOLLICITE la suppression de la suspension provisoire de la taxe dite « GAFA »
- RECONNAIT à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines

RAPPORTS SOUMIS AUX COMMISSIONS

↘ RAPPORT N°3 – RAPPORTS ANNUELS ET BILANS D'ACTIVITE 2018

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- A l'unanimité, PREND ACTE de la communication des bilans d'activités 2018 :
 - de l'Office du Tourisme Beaune et Pays Beaunois
 - du SIVOUBEM.

↘ RAPPORT N°4 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

(RAPPORTEUR : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal est appelé à examiner les différents points suivants concernant l'organisation des services :

↳ Création poste

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la création d'un poste de catégorie B à la direction des finances.

↳ Transformation de poste :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE les transformations de postes présentées, suite aux avis des Commissions Administratives Paritaires concernant les promotions internes et avancements de grade, dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet.

↳ Mise à disposition individuelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la mise à disposition individuelle, dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet.

↳ **RAPPORT N°5 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2020-2026) – AVIS DE LA COMMUNE DE BEAUNE**
(RAPPORTEUR : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Programme Local de l'Habitat, élaboré pour la période 2020-2026.

↳ **RAPPORT N°6 – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX : CHATEAU D'EVELLE ET LOCAUX DU BATIMENT LORRAINE**
(RAPPORTEUR : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à solliciter les fonds de concours, pour un montant global de 11 623 €, auprès de la Communauté d'Agglomération, pour la réalisation de travaux au Château d'Evelle et dans les locaux du Service des Systèmes d'Information, situés dans le Bâtiment Lorraine, dont le détail figure dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent.

↳ **RAPPORT N°7 – MISE A DISPOSITION PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU PROFIT DE LA VILLE DE BEAUNE DU MODULE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**
(RAPPORTEUR : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE la mise à disposition par la Communauté d'Agglomération au profit de la ville de BEAUNE du module d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols et AUTORISE le Maire à signer la convention afférente.

↳ **RAPPORT N°8 – DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PORTION DE TERRAIN A ORVITIS RUE MARIE NOEL POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE**
(RAPPORTEUR : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- CONSTATE la désaffectation partielle de la parcelle communale cadastrée BH 726 pour environ 42m²,
- PRONONCE son déclassement du domaine public communal,
- DECIDE de sa cession au bailleur social au prix de 15 € HT le mètre carré, frais de bornage et d'enregistrement à charge de l'acquéreur,
- DONNE mandat au maire pour mener cette affaire,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

➤ **RAPPORT N°9 – AMENAGEMENT DU PARC PAYSAGER DE LA CITE DES VINS – APPROBATION DU PROGRAMME**

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 2 abstentions :

- APPROUVE le programme de l'opération d'aménagement du parc paysager de la Cité des Vins,
- MANDATE le Maire pour mener cette opération dans les conditions indiquées sous forme de permis d'aménager, et notamment pour solliciter les différents partenaires institutionnels ou non pouvant apporter leur concours,
- AUTORISE le transfert au domaine communal des emprises et équipements communs du permis d'aménager après achèvement conformément aux dispositions de l'article R442-8 du code de l'urbanisme,
- ACTE de la désaffectation à venir de la rue du Moulin Noize,
- DECIDE de la désaffectation et du déclassement de la rue du Sausset, sous réserve d'une désaffectation effective dans le délai de 3 ans,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre, notamment les demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement.

➤ **RAPPORT N°10 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE CLOS MAIRE**

(RAPPORTEUR : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à l'Association Sportive du Lycée Clos Maire,
- NOTE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

➤ **RAPPORT N°11 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU FICHER PARTAGE DE LA DEMANDE EN LOGEMENT A LOYER MODERE**

(RAPPORTEURS : M. SUGUENOT et M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler l'adhésion de la Ville au fichier partagé de la demande en logement à loyer modéré,
- APPROUVE la convention qui fixe les modalités de ce renouvellement,
- AUTORISE le Maire à signer la convention, ainsi que tout document à intervenir.

➤ **RAPPORT N°12 – ORGANISATION DE MANIFESTATIONS LUCRATIVES PAR DES ASSOCIATIONS DANS LES LOCAUX OU DES ESPACES MUNICIPAUX**

(RAPPORTEUR : M. GLOAGUEN)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance à l'unanimité, PREND ACTE, du bilan présenté.

➤ **RAPPORT N°13 – SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE**

(RAPPORTEUR : Mme CAILLAUD, RAKIC et MM. GLOAGUEN, BOLZE VUITTENEZ et SUGUENOT en l'absence de M. ROUX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DECIDE l'attribution suivante des subventions entre les différents secteurs :

■ Culture	166 100 €
■ UNESCO	30 000 €
■ Loisirs	11 300 €
■ Patriotique.....	6 260 €
■ Enseignement	11 205 €
■ Social	47 350 €
■ Sport	384 650 €

Le détail des répartitions par secteurs figure en annexe à la délibération.

➤ AUTORISE le Maire à signer les documents contractuels à intervenir avec les Présidents des Associations concernées.

➤ **RAPPORT N°14 – CESSION FONCIERE DU LOT 3 ZAC PORTE DE BEAUNE AU PROFIT DU DOMAINE GUITON**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ DECIDE de céder au profit de la Communauté d'Agglomération le lot 3 situé ZAC Porte de Beaune, d'une superficie de 2 186 m² au prix de 40 € HT/m², en vue de la vente au Domaine GUITON,

➤ RAPPORTE la délibération n° 18-0826 en date du 29 mars 2018,

➤ AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

➤ **RAPPORT N°15 – CESSIONS FONCIERES ZAC PORTE DE BEAUNE**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ DECIDE de céder au profit de la de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, les terrains suivants, sis ZAC Porte de BEAUNE dans les conditions ci-dessous :

- Lot 19 d'une superficie de 4 000 m² au prix de 40 € HT, en vue de sa vente à la société LVD Transvins,

- Lot 32 d'une superficie de 2 799 m² au prix de 40 € HT, en vue de sa vente à M. Stéphane GUIDOT, représentant la société VERSION VIN,

➤ AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

➤ **RAPPORT N°16 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET DE MATERIELS D'ENTRETIEN**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

➤ AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud, les Communes de BEAUNE et SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE, ainsi que le CCAS de la Ville de BEAUNE,

- AUTORISE le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise en œuvre du groupement,
- DESIGNER la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud en qualité de coordonnateur du Groupement de Commandes

➤ **RAPPORT N°17 – AVENANT 1 AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MOBILIERS**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, PREND ACTE du désistement de la Commune de CORMOT-VAUCHIGNON.

➤ **RAPPORT N°18 – RELATIONS VILLE-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATIONS DES CHARGES TRANSFEREES**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 29 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », telle que présentée dans le rapport de la CLECT ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

➤ **RAPPORT N°19 – VŒU DE SOUTIEN A L'ABATTOIR DE BEAUNE**

(RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le vœu, ainsi, proposé qui traduit le soutien de la Ville à l'égard de l'abattoir,
- DEMANDE à M le Préfet de diligenter les procédures nécessaires, à défaut d'initiative de la direction de l'abattoir elle-même, afin de désigner un mandataire à même :
 - De procéder à une étude attentive de ce dossier,
 - De dire quels sont les points d'amélioration dans l'activité qui doivent être mis en place de manière urgente,
 - De veiller à leur application,Avant toute mesure coercitive, qui aboutirait à la fermeture d'une structure importante pour le développement agricole de notre département

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 20 H 45

Affiché le 6 février 2020

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00